

VIOLENCES SEXUELLES ET HISTOIRE PERSONNELLE: UNE ETUDE SUR LES HOMMES DE 20 ANS EN SUISSE

En bref...

Aucun thème actuel en criminologie ne donne probablement lieu à autant de spéculations que celui, du chiffre noir de la délinquance sexuelle. Cette étude porte sur les 21'314 recrues suisses de 1997, qui représentent environ 80% de la cohorte des hommes de 20 ans; elle fournit pour la première fois des résultats concrets sur ce thème. On peut ainsi comptabiliser un nombre important d'actes sexuels dirigés contre des femmes, mais également environ 10% de victimes masculines.

30 violeurs encore inconnus des autorités apparaissent dans notre échantillonnage, un rapport de contrainte (menaces ou violences) ayant été engagé envers leur victime. Il est intéressant de constater que ces 30 délinquants sexuels ne se distinguent aucunement des violeurs examinés dans diverses études cliniques. Ils se caractérisent par une versatilité criminelle et une psychopathologie notable, qui ont en règle générale pris naissance dans l'enfance.

Arrière-plan

Depuis les années 1970, les recrues de l'armée suisse sont interrogées sur des thèmes d'actualité. Ces enquêtes sont à chaque fois organisées conjointement par l'armée (EPR – examen pédagogique des recrues) et un institut universitaire. En 1997, notre institut a reçu pour mandat de mener une telle consultation. Dès lors, le questionnaire a porté sur les expériences des hommes de 20 ans avec la délinquance, qu'ils soient auteurs ou victimes. 21'347 recrues ont été interrogées; 21'314 questionnaires se sont avérés utilisables. Un questionnaire succinct a été envoyé à la moitié des 7900 jeunes hommes réformés cette année-là. 1'160 questionnaires nous sont parvenus en retour. L'étude présentée porte de la sorte sur plus de 80% des hommes de vingt ans, ce qui constitue nettement plus que la plupart des études similaires menées à l'heure actuelle. La limitation essentielle – et unique – réside en ce que seuls des hommes de nationalité suisse ont été saisis.

Les recrues ont rempli le questionnaire en classe et sous le contrôle de personnes civiles; afin d'éviter des indiscretions, un espace suffisant entre les répondants était assuré. Une fois le questionnaire rempli, la personne interrogée devait le placer dans une urne, afin de garantir l'anonymat des réponses et de rendre celui-ci clairement visible. Ceci explique certainement le haut taux de réponses valides (plus de 90%) et quelques-uns des résultats spectaculaires; nous y reviendrons par la suite.

Dans cet article, nous nous concentrons sur les résultats relatifs aux agressions sexuelles que les recrues ont commis au cours des douze mois précédant le début de l'école de

recrues. Ces comportements sont analysés en rapport avec d'autres comportements singuliers et dans une perspective biographique. Le questionnaire contient en effet de nombreuses informations essentielles de ce point de vue.

Cette enquête constitue l'une des plus grandes à avoir jamais été menée dans un pays occidental sur ce thème. Sa pertinence réside également dans le fait que les connaissances que l'on a actuellement sur les délinquants sexuels portent essentiellement sur des personnes dénoncées, alors que notre enquête comptabilise aussi des délinquants qui n'ont jamais été enregistrés par la police et dont rien n'est donc connu (ce que l'on nomme le chiffre noir). En règle générale, les échantillons d'études portant sur le chiffre noir sont trop petits pour que l'on puisse étudier des formes rares de délinquance grave. Cette étude, qui comporte un échantillonnage très conséquent, permet d'appréhender le chiffre noir avec une réelle pertinence.

Cette étude a été financée principalement par les Examens pédagogiques des recrues du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. L'exploitation des données a été financée par le Fonds national de la recherche scientifique.

Les détails méthodologiques seront publiés dans le livre *Agressions et Victimisations*, à paraître courant 2000 aux éditions Sauerländer (Aarau). On se contentera ici de mentionner que les résultats sont des indicateurs valides et fiables des comportements (Aebi, 1999), les personnes interrogées ayant répondu en tout anonymat et en ayant une garantie visible (il s'agit de questionnaires écrits).

Fréquence des agressions sexuelles

La question "avez-vous commis des agressions sexuelles au cours des 12 derniers mois", et cas échéant combien de fois, environ 14% des recrues répondent par l'affirmative (voir tableau 1). D'une part ce chiffre paraît élevé si l'on prend en compte l'ensemble des comportements pour lesquels la volonté de la victime a été déconsidérée. D'autre part, il est très vraisemblable que dans de nombreux cas, il ne s'agisse que de comportements relativement inoffensifs, éventuellement liés aux premières expériences sexuelles, dont la classification pénale n'est pas aisée (notamment à cause d'erreurs potentielles sur les faits).

Néanmoins, on peut observer que les fréquences ne diminuent pas de façon constante avec la gravité de l'acte, typiquement comme les expériences de victime, mais qu'il y a par exemple bien plus d'actes de niveau 5 (relations sexuelles forcées) que de comportements de niveaux 2 à 4. Ceci peut aller dans le sens d'une observation de

Godenzi (1989) et de Koss & Dinero (1988), selon laquelle les violences sexuelles envers les femmes mènent souvent directement au rapport sexuel forcé.

Puisque la notion de "contre la volonté de la personne" pourrait éventuellement être interprétée de façon ambiguë, nous avons indiqué dans la colonne de droite quel pourcentage de ceux qui disent avoir eu l'un des comportements mentionnés ont recouru à des intimidations, une arme ou des violences physiques. Il en ressort que, selon les informations données par les auteurs, aucune forme de violence extérieure n'est utilisée pour contraindre la victime dans la grande majorité des cas. Il demeure cependant possible que l'auteur ait exploité un comportement de dépendance ou une absence de résistance de la part de la victime.

Dans environ un tiers des cas, la victime était un (ex-)partenaire de l'auteur; presque la moitié des victimes étaient d'autres femmes connues et environ un quart étaient des femmes inconnues. A peine 10% des auteurs déclarent avoir commis un délit contre un homme et 1% disent avoir abusé un enfant (au moins).

Tableau 1 : Agressions sexuelles et violences commises au cours des 12 mois précédant le début de l'école de recrues

Catégories par gravité croissante	1-2x	3-5x	6-20x	>20x	Dont contrainte*
1° Incommoder qqn (exhibitionnisme, gestes, contraindre à voir des films pornographiques), l'embrasser contre sa volonté, lui toucher les fesses (p. ex.), l'êtreindre (sans autres agressions) (n = 1957)	4.5%	2.6%	1.3%	0.8%	0.9% (n=18)
2° Toucher le sexe de qqn contre sa volonté (catégorie 1° exclue) (n= 162)	0.5%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0% (n=0)
3° Exiger de qqn qu'il touche son propre sexe contre sa volonté (catégories 1° et 2° exclues) (n= 126)	0.3%	0.1%	0.1%	0.1%	3.2% (n=4)
4° Exiger de qqn des rapports bucco-génitaux contre sa volonté (catégories 1°, 2° et 3° exclues) (n= 66)	0.2%	0.0%	0.0%	0.1%	10.8% (n=7)
5° Exiger de qqn des relations sexuelles contre sa volonté (catégories 1°, 2°, 3° et 4° exclues) (n= 648)	0.5%	0.4%	0.5%	1.7%	4.6% (n=30)
6° Pas d'information sur le type d'acte			-		n=17
Total de toutes les catégories (n= 2'976)			13.96%		2.6% (n=76)

N = 21'313, missing=1

* Contrainte: pourcentage de ceux dont la victime a été menacée par des intimidations, une arme ou des violences physiques. Le pourcentage ne se réfère pas à toutes les recrues, mais seulement à celles qui disent avoir commis un acte reporté dans le tableau.

Les particularités de la personnalité des violeurs

Comme le montre le tableau précédant, il y a parmi les 21'314 recrues un noyau dur de 30 hommes qui disent avoir commis des actes sexuels avec pénétration avec usage de menace, contrainte externe ou de violence. Ce groupe se distingue par une série de particularités plus vastes dans leur comportement que l'on se contentera de résumer brièvement ici, d'autant plus que (presque) rien n'est connu sur les violeurs non-judicialisés. Il est intéressant de constater une différence très nette entre les hommes qui ont commis une contrainte sexuelle sans aller jusqu'à la pénétration et les violeurs véritables. Bien que les délinquants sexuels moins graves aient toujours contrasté désavantageusement de la moyenne des recrues, ils sont concernés par moins de particularités comportementales que les violeurs.

Comportement et délinquance générale

Les violeurs commettent souvent d'autres délits sexuels, mais également beaucoup de délits qui ne sont absolument pas liés au contexte sexuel. 73% d'entre eux ont déjà eu un contact une fois ou l'autre dans leur vie avec la police, contre 26% des autres recrues, et 47% se sont retrouvés au moins une fois devant un tribunal, contre 8%. Les violeurs, par rapport aux autres recrues, ont commis deux fois plus souvent des délits graves à la circulation routière, et 20% (contre 5%) d'entre eux ont au moins une fois connu un retrait de permis. L'histoire des délits des violeurs au cours de la dernière année est considérable: un tiers a commis des cambriolages (contre 1.5% des autres recrues), 67% ont vendu au moins trois fois des drogues (contre 9%), au moins 27% ont déclenché intentionnellement un incendie (contre 0.5%) et 27% ont commis une fraude (contre 4%). La possession d'armes est étroitement liée à ce profil criminel: 57% possèdent une arme à feu privée, contre 8%. La disposition des violeurs à la violence est extrêmement élevée. Au cours de toute leur vie, 77% des

violeurs ont blessé quelqu'un de façon telle qu'il a fallu une intervention médicale (contre 9.5%). Au cours de la dernière année, 43% des violeurs ont commis une lésion corporelle, contre 3% des autres recrues.

En outre, les violeurs ont souvent commis des agressions et délits sexuels en grand nombre: les délits sexuels ne constituent pas des événements uniques, mais pour ainsi dire une habitude. Seulement 6.7% d'entre eux (soit 2 des 30 auteurs) ont été signalés à la police à la suite d'un délit sexuel au cours de la dernière année et se sont retrouvés devant un tribunal. Toutefois, les jeunes de 19 ans ayant été condamnés à une lourde peine ne seront pour cette raison pas incorporés à l'école de recrues.

Les violeurs courent en général des risques de par leur comportement sexuel. Au cours des 12 derniers mois précédant l'école de recrues, 70% des violeurs ont recouru aux services de prostituées (contre 9% des autres recrues), 57% se sont prostitués, ce qui est reconnu par seulement 1% des autres recrues, et 77% ont eu des rapports sexuels non protégés avec des personnes inconnues (contre 8%).

Quant aux victimes, il faut mentionner que 75 personnes au moins ont été lésées par ce groupe de violeurs. 53% d'entre eux ont attaqué (entre autres) des personnes inconnues, ce qui souligne que les actes ne semblent pas découler d'une constellation de relations déterminées, mais de rencontres relativement "sans buts" des victimes. Vu le grand nombre de transgressions d'ordre sexuel qui a été avoué par ces 30 délinquants sexuels, chaque victime mentionnée dans le tableau suivant n'était pas nécessairement violée:

Tableau 2: qui étaient les victimes des violeurs ?

<i>plusieurs réponses possibles</i>	%	N
partenaire – ex-partenaire	36.7%	11
frères et sœurs	3.3%	1
homme connu ou non	33.3%	10
femme connue ou non	66.7%	20
fil, fille, autre enfant	40.0%	12
aucune information sur les victimes	13.3%	4

N=30

Bibliographie

Aebi M. (1999): *La validité des indicateurs de la criminalité : Les sondages de délinquance auto-reportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne. Thèse de doctorat présentée à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne.*

On remarquera que les hommes, en plus des femmes et des enfants, sont eux aussi la cible des agresseurs ayant commis des viols. Le fait qu'un tiers des jeunes hommes auteurs aient agressé des hommes était jusqu'ici inconnu. Ce résultat montre une fois de plus que la recherche sur le chiffre noir produit de nouvelles et importantes connaissances en matière de délinquance, car certains délits ne sont parfois jamais découverts. Ainsi, nous ne pouvons que spéculer sur les raisons pour lesquelles les victimes masculines de violences sexuelles ne portent pas plainte. Par exemple, il se peut que les délits se soient déroulés dans un contexte impliquant un sentiment de culpabilité ou de honte, notamment si la victime bénéficiait des services d'un/e prostitué/e ou recherchait une aventure sexuelle. Nos résultats montrent cependant que la poursuite pénale des délits sexuels contre les hommes ne devrait en aucun cas être négligée, vu qu'il y a des victimes féminines et masculines de chaque classe d'âge et vu le comportement sans scrupules des violeurs en ce qui concerne la propagation de maladies infectieuses.

Les particularités du profil social et de la biographie

Contrairement à nombre d'autres délinquants, plus de la moitié des violeurs présentent une formation relativement normale. Ils ont terminé un apprentissage avec succès dans à peu près dans les mêmes proportions que les autres recrues.

Leur adaptation à la vie extérieure semble donc relativement bien réussie. Néanmoins, une part plus importante des violeurs par rapport aux autres recrues a connu un échec scolaire.

Les résultats du tableau suivant montrent cependant que les violeurs présentent des troubles dans leur développement plus ou moins graves en quantité plus importante que les autres recrues.

L'énurésie, les états d'anxiété, les dépressions, mais aussi les automutilations (p. ex. se couper les bras) et pensées suicidaires se retrouvent en plus grand nombre parmi les violeurs que chez le reste des recrues (tableau 3). Le Trouble des conduites grave (*conduct disorder*, 312.8 d'après le DSM-IV) est aussi beaucoup plus fortement répandu parmi les violeurs (63.3% vs. 9.6%). A 20 ans, les violeurs manifestent également des signes d'une psychopathologie clairement marquée. 83.3% ont une personnalité anormale au sens de la loi (contre 10% des autres recrues), et le reste souffre d'autres symptômes. Par exemple, 40% disent avoir perdu au cours de la dernière année plus de 20 fois le contrôle d'eux-mêmes ou être devenus agressifs sous l'influence de substances psycho-actives (contre 4% des autres recrues). Seulement 17% n'ont pas consommé excessivement de telles substances au cours de l'année passée (contre 60%). Au cours de la dernière année, 27% des violeurs (contre 2.5% des autres recrues) ont essayé de se suicider, et cela dans la majorité des cas plusieurs fois.

Tableau 3: symptômes auto-révélés de l'enfance et de la jeunesse

	Enfance (école primaire)		Adolescence (école secondaire)	
	Violleurs	Autres recrues	Violleurs	Autres recrues
<i>plusieurs réponses possibles</i>	n=30	n=21'283	n=30	n=21'283
	%	%	%	%
Enurésie, mouiller le lit	33.3	8.15	23.3	0.91
Etats d'anxiété, stress	33.3	7.34	26.7	8.39
Dépression	13.3	4.00	20.0	11.80
S'infliger soi-même des blessures	16.7	0.93	36.7	2.93
Fugues	13.3	2.49	30.3	4.02
Pensées suicidaires	20.0	3.79	50.0	14.37
Tentative(s) de suicide	13.3	0.47	16.7	1.70

N=21'313, missing=1

Remarque sur la signification: les différences sont normalement significatives avec un seuil de 5%, à l'exception des champs où l'on ne peut pas la calculer car ils contiennent moins de cinq observations (5 violeurs = 16.7%)

Ces différences massives montrent à nouveau la validité des informations données par l'interviewé: on n'"invente" pas simplement de telles choses, d'autant plus que l'aveu de tels comportements, sous la forme du bluff, ne permet aucunement de s'affirmer. (Nous attribuons fait que les interviewés aient admis de tels comportements et aspects négatifs de leur personnalité dans l'interview à la garantie "visible" de l'anonymat des réponses.)

Des constellations similaires ont déjà été constatées auparavant auprès de violeurs condamnés (Hazelwood & Warren, 1989, Burgess et al., 1988). Elles ont toutefois toujours été relativisées, en ce sens qu'elles ne portaient que sur des violeurs condamnés, alors que les violeurs appartenant au chiffre noir pourraient très bien être plus comparables aux hommes "ordinaires". Nos données permettent deux constatations en ce sens:

Premièrement, les violeurs condamnés et ceux non condamnés (le chiffre noir) présentent beaucoup de similitudes. La question de la possibilité pour des auteurs fréquents de délits graves de rester dans le chiffre noir demeure ouverte. (En outre, trois-quarts des violeurs de notre échantillon ont déjà eu à faire avec la police, tous délits confondus).

Deuxièmement, les violeurs, qu'ils fassent l'objet d'une action pénale ou non, ne sont pas à proprement parler des hommes "normaux" (Haas, 1995). Leur développement s'écarte en de nombreux points de la biographie standard de jeunes hommes.

Les violeurs tendent, conformément à ce qui a déjà pu être observé (Godenzi, 1989, 1994) à la minimisation de leurs actes et au rejet de la responsabilité sur les victimes. Par ailleurs, on observe une image de la femme à tendance péjorative chez environ trois de ces hommes sur cinq; ceci se concrétise par des idées telles que "les femmes aiment quand on utilise un peu de violence pour avoir une relation sexuelle", "si une femme flirte avec un homme, c'est qu'elle veut être satisfaite sexuellement, même si elle refuse des avances", ou "un homme qui a travaillé toute la journée a droit à être satisfait sexuellement à la maison". Les recrues qui disent avoir eu des rapports sexuels avec quelqu'un contre sa volonté, toutefois sans intimidations ou violence (n=618), adoptent plus souvent que les autres recrues des attitudes misogynes – mais pas dans la même mesure que les 30 vio-

leurs. Nos données ne nous permettent cependant pas d'établir le sens de la causalité – le comportement misogyne préexiste-t-il au délit sexuel ou en est-il une conséquence ? Il en va de même en ce qui concerne le goût des délinquants sexuels pour les vidéos pornographiques dures et très dures.

Les abus dans l'enfance des violeurs

Les violeurs ont souvent connu des expériences très traumatisantes pendant leur enfance. Ils ont subi dans leur enfance bien plus d'accidents que les autres recrues – un symptôme également corrélé avec un développement délinquant futur (Junger, 1994). Au moins deux tiers d'entre eux ont été victimes d'abus sexuels assez graves dans leur enfance, à savoir de relations sexuelles anales, orales ou sous la contrainte de menaces ou de violences (environ 2.7% de telles victimes parmi les autres recrues). La moitié a subi des sévices corporelles lourdes par les parents, beaux-parents ou d'autres adultes en charge. En tout, 76.7% des violeurs ont connu au moins une expérience traumatisante, souvent combinée. Les autres, en revanche, n'ont pas mentionné d'enfance "normale", mais ils ont fourni à ce sujet trop peu d'informations dans le questionnaire. Ainsi, il est peu étonnant de constater que beaucoup de violeurs ont présenté un comportement très perturbé qui les accompagne au fil de leur vie.

Abus sexuels dans l'enfance et délinquance future

Il ne faut néanmoins pas conclure trop hâtivement que des expériences de victimisation sexuelle pendant l'enfance conduisent inévitablement à un comportement délinquant similaire à l'âge adulte. Par rapport à l'échantillon complet des recrues, la relation entre la gravité des actes subis dans l'enfance et celle des délits commis à l'âge adulte est significative, mais cette association n'est pas non plus parfaite. Environ un tiers des recrues qui ont été abusées sexuellement dans leur enfance ou leur adolescence disent avoir commis de tels abus.

Burgess A. W., Hazelwood R. R., Rokous F. E., Hartman C. R., Burgess A. G. (1988): "Serial Rapists and Their Victims: Reenactment and Repetition", in Prentky R. & Quinsey V., *Human Sexual Aggression: Current Perspectives*. New York: New York Academy of Sciences (Vol. 528), 277-295.

Godenzi A. (1989): *Bieder, Brutal. Frauen und Männer sprechen über sexuelle Gewalt*. Zürich: Unionsverlag.

Godenzi A. (1994): "What's the big deal? We are men and they are women", in Newburn T. & Stanko E. (Ed.), *Just Boys Doing Business? London: Routledge*.

Haas H. (1995): "Ausgebrannte Adoleszenz: das Negativ bürgerlichen Lebens in der Moderne". in Apsel R., Blum M. & Rost. W.D.: *Ethnopsychanalyse 4: Arbeit, Alltag, Feste*. Frankfurt a.M.: Brandes & Apsel, 184-204.

Hazelwood R. & Warren J. (1990): "The criminal behavior of the serial rapist". *FBI Law Enforcement Bulletin*. Februar 1990, 11-16.

Junger M. (1992): "Accidents and Crime", in T. Hirschi & M. Gottfredson, *The Generality of Deviance*. New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers.

Killias M. (1991): *Précis de Criminologie*. Berne: Stämpfli.

Koss M. & Dinero T. (1988): *Predictors of Sexual Aggression among a National Sample of Male College Students*. in: Prentky R. & Quinsey V., *Human Sexual Aggression: Current Perspectives*. New York: New York Academy of Sciences (Vol. 528), 133-147.

Parmi les recrues qui n'ont pas été victimes de délits sexuels au cours de leur enfance, 7% ont aussi avoué avoir commis des abus sexuels. Certes, c'est une différence frappante qui souligne le rôle causal de telles expériences. Néanmoins, deux tiers des répondants agressés sexuellement dans leur enfance n'ont pas commis à leur tour de tels actes plus tard. Dans cette mesure, il faut donc être vigilant face à une approche fataliste qui tend à voir des agresseurs en toute personne jadis agressée. Comme nous l'avons déjà vu, les 30 violeurs ont connu plus d'expériences d'abus que le reste des recrues qui avouent avoir commis des transgressions contre l'intégrité sexuelle moins graves (n=2'946); dans leur cas s'ajoute l'accumulation de traumatismes graves. Il en découle que les victimisations, sexuelles ou autres, subies par des enfants et des adolescents devraient aboutir systématiquement à des interventions thérapeutiques.

Conclusions

- Les violeurs constituent un petit groupe hautement actif (un grand nombre de viols est à imputer probablement à des récidivistes). Leur biographie et leur profil les distinguent d'autres jeunes hommes, en ce sens qu'ils comportent des traits fortement pathologiques. Ceci est valable aussi bien pour les violeurs condamnés (ce qui a déjà été observé par le passé) que

pour les auteurs encore inconnus de la chaîne pénale.

- Les victimes d'un viol doivent être prises en charge par rapport au risque de transmission d'une maladie sexuelle (par exemple le SIDA ou l'hépatite), compte tenu de la fréquence des relations à risque entretenues par les violeurs.
- Pour une meilleure compréhension des agresseurs sexuels développant une énergie criminelle importante, les organismes pénaux devraient faire appel à des personnes spécifiquement formées aux enquêtes sur les victimes masculines d'agressions sexuelles. Le canton de Zurich agit déjà dans cette direction. Le nombre notable de victimes masculines et les contacts fréquents des violeurs avec la prostitution indiquent que la poursuite pénale des délits dans le «milieu» n'a rien de subsidiaire, surtout si l'on souhaite appréhender des auteurs en série.
- Un fichier central des profils ADN des personnes condamnées contribuerait à éclaircir les délits de violence sexuelle, pour autant que les auteurs de délits sexuels n'y soient pas les seuls représentés: la prévalence des délits "normaux" est en effet élevée chez les violeurs.
- La victimisation sexuelle des jeunes garçons est un phénomène qui doit susciter plus d'attention; si une telle victime est remarquée, une prise en charge thérapeutique est urgente.

Ont contribué à ce numéro: Henriette Haas & Martin Killias

Un merci particulier à **M. Christian Clerici**,
collaborateur scientifique à l'Institut de police scientifique et de criminologie,
pour la qualité de sa traduction du texte original allemand en français

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, IPSC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat de *Crimiscope*
UNIL - Institut de police scientifique et de criminologie
CH-1015 LAUSANNE

☎ (021) 692 46 42
Fax (021) 692 46 05
Int. (+ 41 21) 692 46 42